

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 février 2021

Délibération CA_20210218_10A

Restructuration du centre d'incendie et de secours d'ARDENTES : adoption d'un additif au programme fonctionnel initial et modification de l'enveloppe financière prévisionnelle

VOTE : adopté à l'unanimité

2 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Vu l'ordonnance n° 2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu l'ordonnance n° 2020-1507 du 2 décembre 2020 adaptant le droit applicable au fonctionnement des établissements publics et des instances collégiales administratives pendant l'état d'urgence sanitaire ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 11 mai 2020 relative aux modalités d'organisation du conseil d'administration et du bureau réunis en format audioconférence ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 28 juin 2019 adoptant le programme fonctionnel et l'enveloppe financière prévisionnelle relatifs à l'extension et à la restructuration du centre de secours et d'incendie d'ARDENTES ;

Vu la délibération du conseil d'administration relative à l'adoption du budget primitif 2021 en date du 18 février 2021 ;

Considérant la nécessité de modifier le périmètre des travaux de restructuration et d'extension du centre d'incendie et de secours d'ARDENTES ;

DECIDE :

Article unique. L'additif, ci-annexé, au programme fonctionnel relatif à la restructuration et à l'extension du centre d'incendie et de secours d'ARDENTES est approuvé et le nouveau montant de l'enveloppe financière prévisionnelle est établi à 485 000,00 € TTC (dont 402 000 € TTC de travaux).

DESCOUT Serge